

REGLEMENT SPECIAL DE COURSE INTERNATIONALE SUR ROUTE D'UN JOUR

ART. 1 - Organisation:

Le 93° Il Piccolo Lombardia est organisé par le Velo Club Oggiono www.piccologirodilombardia.it courriel info@piccologirodilombardia.it info@velocluboggiono.it en conformité avec les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI). L'épreuve se déroulera le **3 OCTOBRE 2021**.

ART. 2 - Sécurité et Direction de l' Organisation

La direction de l'Organisation est coordonnée par M. Franco Binda téléphone +39 3339018194 qui assurera également la fonction de responsable de la sécurité, comme prévu par l' Union Cycliste Internationale et est composée de M. Roberto Sardi, M. Enrico Fontana et M.Ile Carolina Redepalimi. Le régulateur de la course est M. Giuseppe Rivolta.

ART. 3 - Composition du Collège du Jury

Le Collège du Jury sera composé de:

Président des Commissaires Uci: Echezortu Sanz Miguel (Esp)

Commissaires: Gabriele Dainelli / Chiara Compagnin

Juge à l'arrivée: Luca Masotti

Commissaire à moto: Antonio Bisignani

ART. 4 - Type de preuve et participation

La course est sur invitation ; elle est réservée aux athlètes de catégorie "men under 23", et elle est inscrite dans le calendrier UCI classe 1.2 mu. Conformément au règlement Uci sont admises à l'épreuve les équipes suivantes :• Uci Pro teams italienne

- Uci Pro teams italiennes
- Uci pro teams étrangères (maximum 2 équipes)
- Équipes continental UCI
- Équipes Professionnelles Cyclo-cross Uci
- Équipes nationales
- Équipes régionales et clubs.

Chaque équipe sera composée au minimum de 4 et au maximum de 6 athlètes. Les points valables pour le Classement UCI seront attribués en conformité de l'article 2.10.008 du règlement Uci. Afin de sauvegarder l'image et la réputation de sa compétition, le Velo Club Oggiono se réserve le droit de refuser jusqu'au départ de l'épreuve tout athlète ou société sportive ayant démontré de ne pas observer les principes de loyauté sportive par ses actes ou ses déclarations. En cas d'athlètes ou de Société Sportive faisant preuve de non respect des principes ci-dessus énoncés durant la compétition, le Velo Club Oggiono se réserve le droit de les mettre hors compétition à tout moment.

ART. 5 - Permanence et Direction

Les opérations de confirmation des partants et la vérification des accréditations de la part des responsables d'équipe auront lieu au siège de Bcc Brianza e Laghi 15/a, Rue Lazzaretto à Oggiono (Lecco) à partir de 8H00 et jusqu'à 9H15. La Permanence à l'arrivée sera ouverte à partir de 15H30 et jusqu'à la fin des opérations du Jury au siège de Bcc Brianza e 15/a, Rue Lazzaretto à Oggiono (Lecco).

ART 6 - Réunion des Directeurs Sportifs

La réunion des directeurs sportifs, organisée en conformité de l'art. 1.2.087. du règlement UCI, avec le Collège du Jury, la direction de l'Organisation, aura lieu le 3 octobre 2021 à 9H30 au siège de Bcc Brianza e 15/a, Rue Lazzaretto à Oggiono (Lecco).

À 10H15 aura lieu la réunion de sécurité, organisée en conformité de l'article 2.2.034 du règlement Uci, avec les chauffeurs des voitures du service de dépannage, le personnel de la Police Routière, les responsables du service de dépannage , les chauffeurs des motos civiles, les chauffeurs des moto Tv et les photographes.

ART. 7 - Présentation des équipes

La présentation des équipes aura lieu Piazza Sironi, à Oggiono de 10H30 jusqu'à 11H50.

La présentation des équipes complètes suivra l'ordre établi par le Velo Club Oggiono.

ART 8 - Départ

Le départ fictif sera donné Viale Vittoria à Oggiono à 11H55; la caravane empruntera un parcours neutre (d'une distance de 1700 mt.).

Le départ réel sera donné à Oggiono à proximité des établissements Novatex Route Provinciale à 12H00.

ART. 9 - Radio Tour

La fréquence Radio Tour est 149.850 MHz.

ART. 10 - Service Neutre de Dépannage

Le service neutre de dépannage sera assuré par 3 voitures du Team FSA.

ART. 11 - Délai d'arrivée

Tout athlète arrivant sur la ligne d'arrivée avec un temps dépassant de 8% le temps du vainqueur sera exclu du classement, sauf dispositions particulières des Autorités de Police.

ART. 12 - Contrôle Anti-dopage

Le règlement anti-dopage UCI et la Loi Italienne seront intégralement appliqués. Un éventuel contrôle anti-dopage aura lieu à Oggiono, dans les locaux de l'Oratorio San Filippo Neri viale Vittoria (50 mt avant la ligne d'arrivée, sur la gauche).

ART. 13 - Cérémonie Protocolaire

Les athlètes classés à la 1ère, 2ème et 3ème place , ainsi que le vainqueur du GPM « Madonna del Ghisallo » devront se rendre à la cérémonie protocolaire au plus tard cinq minutes après leur passage sur la ligne d'arrivée , portant leurs uniformes.

Art. 14 - Premi: Prix

Les prix de l'épreuve sont conformes aux montants fixés par U.C.I. – F.C.I.

1° classé € 2.377,00

2° classé € 1.186,00

3° classé € 598,00

4° classé	€ 299,00
5° classé	€ 235,00
6° classé	€ 176,00
7° classé	€ 176,00
8° classé	€ 118,00
9° classé	€ 118,00
du 10° au 20° classé	€ 59,00
Totale	€ 5.932,00

Le montant total des prix est € 5.932,00

Le virement du montant sera effectué par ACCPI (Associazione Corridori Ciclisti Professionisti Italiani - c/o Palazzo CONI - LCP/FCI - Via Piranesi 46 - 20137 MILANO - CF e P.IVA 07419480152). Le ACCPI partagera le montant en fonction du classement final approuvé par le Collège du Jury et effectuera le paiement à l'athlète ou à son délégué exclusivement par virement bancaire.

Gran Prix de la Montagne Madonna del Ghisallo

1° classé	€ 300,00
2° classé	€ 200,00
3° classé	€ 100,00

Les prix du GPM seront remis exclusivement aux athlètes qui termineront l'épreuve.

ART. 15 - Sanctions

Les barèmes infractions et sanctions UCI (art 2.12.007) sont les seuls barèmes applicables.

ART. 16 - Environnement

une zone fixe de ravitaillement est prévue au km 89.3 de course, en Galbiate – Sala al Barro. Des informations ultérieures concernant le ravitaillement seront fournies par le collège du Jury durant la réunion des Directeurs Sportifs.

ART 17 - Ecologia

Ille 93° Il Piccolo Lombardia est une compétition qui s'intègre harmonieusement à l'environnement afin de promouvoir une image du cyclisme respectueuse de ce dernier. Afin de minimiser l'impact sur l'environnement et d'éventuels dégâts provoqués par la course, le Velo Club Oggiono a mis à disposition les « zones vertes » suivantes, où les coureurs devront déposer leur déchets :

- km 26.30 en Castello Brianza
- km 48.60 en Castello Brianza
- km 69.60 en Castello Brianza
- km 89.30 en Galbiate
- km 116.90 en Bellagio
- km 143.30 en Annone
- km 159.90 en Castello Brianza
- km 167 en Oggiono

En proximité des zones de départ et d'arrivée, Velo Club Oggiono a également mis à disposition des conteneurs pour le triage des déchets que toutes les équipes sont invitées à utiliser.

ART. 18 - Inscriptions

Inscriptions elles doivent être adressées à: Velo Club Oggiono téléphone et fax **+39 0341576947** courriel info@piccologirodilombardia.it, info@velocluboggiono.it M. Daniele Fumagalli (président) téléphone +39 3392071642, sous forme de bulletins d'engagement dûment remplis et signés conformément aux règlements UCI.

ART. 19 - Service Médical

L'assistance médicale est dirigée par M. le docteur Natale Confalonieri responsable du service. Il sera assisté par le docteur Stefano Mottini médecin anesthésiste réanimateur. Le service d'assistance médicale durant la course sera assuré par une voiture et trois ambulances.

Les hôpitaux sur le parcours sont les suivants:

- Ospedale Manzoni - Lecco via dell'Eremo 9/11 - Tel. +39 0341489111
- Ospedale S. Anna - S Fermo della Battaglia - Como Via Ravona 1 - Tel. +39 0315851
- Ospedale Fatebenefratelli - Erba via Fatebenefratelli - Tel. +39 031638111
- Ospedale Mandic - Merate via Mandic 1 - Tel. +39 03959161

ART. 20 - Responsabilité

Aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Organisateur ni de ses collaborateurs pour d'éventuels accidents entraînant des dommages aux personnes et aux voitures, motos, vélos à l'échelon course qui n'appartiennent pas à l'Organisation ou à ses collaborateurs. De même aucune faute ou fait délictueux accomplis par les participants durant la compétition ne pourra être mis à la charge de l'Organisateur ou de ses collaborateurs ; pour tout cas non prévu dans ce règlement approuvé par la FCI/STF sont valables le règlement U.C.I./F.C.I. et la Loi Italienne, à laquelle se réfère l' Organisation. La course sera précédée par une voiture affichant un panneau "Inizio Gara Ciclistica" et suivi par une voiture affichant un panneau "Fine gara Ciclistica".

ART. 21 - Balisage

Le Velo Club Oggiono a prévu sur l'ensemble du parcours de course la signalisation nécessaire, aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Organisateur pour d'éventuelles fautes de parcours des coureurs provoquées par la manumission ou l'enlèvement des panneaux.

VELOCLUB OGGIONO A.S.D.
Le Président
Daniele Fumagalli

LA DIRECTION DE L'ORGANISATION
Franco Binda
(Lic. nr ° 001380G)

LE DIRECTEUR ADJOINT
Roberto Sardi
(Lic. nr ° 800551H)